

DÉPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT
DE ROCHFORT

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 22.057

L'an deux mille vingt-deux, le 16 mai, à 18 h 00, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick MARENGO, le Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 10 mai 2022

DATE D'AFFICHAGE

Le 10 mai 2022

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. Patrick MARENGO, Maire, M. Didier SIMONNET, Premier Adjoint, Mme Éliane CIRAUD-LANOUE, M. Philippe CAU, M. Philippe CUSSAC, Mme Dominique BERGEROT, M. Gilbert LOUX, Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE, adjoints.

M. Jean-Luc CHAPOULIE, Mme Odile CHOLLET, M. Julien DURESSAY, Mme Océane FERNANDES, M. Gérard FILOCHE, Mme Dominique GACHET-BARRIÈRE, M. Jacques GUIARD, M. Bruno JARROIR, M. Thomas LAFARIE, Mme Françoise LARRIEU, M. Denis MOALLIC, Mme Dominique PARSIGNEAU, M. Christophe PLASSARD, Mme Marie-Pierre QUENTIN, M. Thierry ROGISTER, Mme Marie-Claire SEURAT, Mme Madeline TANTIN, M. Gilbert THULEAU, conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Sandrine BEUVELET-HUBERT représentée par M. Gérard FILOCHE
Mme Nadine DAVID représentée par M. Philippe CUSSAC
Mme Christine DELPECH-SOULET représentée par M. Bruno JARROIR
M. Jean-Michel DENIS représenté par M. Didier SIMONNET
Mme Christelle MAIRE représentée par M. Jacques GUIARD
M. Raynald RIMBAULT représenté par Mme Françoise LARRIEU
M. Yannick PAVON représenté par M. Philippe CAU

Nombre de conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 26

Nombre de votants : 33

Mme Liliane ISENDICK-MALTERRE a été élue secrétaire de séance.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE DU PLAN 5000 ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS DE PROXIMITÉ – PISTE D'ATHLÉTISME

RAPPORTEUR : M. MARENGO

VOTE : UNANIMITÉ

La Ville de Royan, par la mise en place d'une politique volontariste, ambitionne le développement local des activités physiques et sportives, notamment au niveau de « l'éco-quartier l'Yeuse - La Robinière », quartier prioritaire de la Politique de la Ville.

L'Etat a confié à l'Agence nationale du sport de déployer le « Plan 5000 équipements de proximité » et lancé un vaste appel à projets, dont l'objectif est d'aider les collectivités à financer la mise en place d'équipements facilitant l'accès à la pratique physique et au sport.

Ce dispositif se compose de deux volets : un volet national, davantage orienté vers la création d'équipements structurants en lien avec la formation et les fédérations sportives, et un volet régional et territorial qui nous concerne plus particulièrement, compte tenu de ses critères d'éligibilité géographique de type d'équipement et d'usage qui devront être validés par les services déconcentrés (SDJES /DRAJES). Pour les projets des collectivités, le seuil minimal de demande de subvention est fixé à 10 000 € pour un plafond ne pouvant excéder 500 000 €, le taux de subventionnement étant quant à lui compris entre 50 et 80%.

La Ville de Royan dispose, depuis plus de soixante ans, d'un équipement sportif emblématique : le Stade d'Honneur.

Témoin du souffle de la résilience et de la soif de modernisme qui anima notre cité lors de sa reconstruction, ce bâtiment (1957-1961), bien qu'en partie inachevé (vélodrome), marque par sa conception - à l'instar de ses constructions contemporaines : Palais des congrès (1957), Eglise Notre-Dame (1958) ou Auditorium (1961) - son appartenance aux travaux du laboratoire de recherche urbanistique qualifié d'« Ecole de Royan ».

Cet établissement dispose d'une piste cendrée, « quasi mythique », ayant accueilli sinon les exploits du moins les foulées « olympiques » de Madame Colette Besson.

Actuellement, cet équipement jouxte en son extrémité sud-ouest « l'éco quartier l'Yeuse - La Robinière (Quartier Prioritaire de la Ville), il est fréquenté par nombre d'habitants sportifs pour leur entraînement (boxe, sports de combat, endurance, trail et tous sportifs se préparant physiquement en général).

Cette piste d'athlétisme, désormais trop sensible aux intempéries, s'apprête à être requalifiée par la Ville dans ses matériaux d'origine afin de permettre un héritage de continuité auprès des publics scolaires (Lycée de l'Atlantique et écoles primaires, UNSS et USEP, sportifs (athlétisme, trail, ultra fond), mais aussi du Centre de formation IRSS et surtout de tous les usagers en libre accès qui viennent se préparer physiquement, se frotter à la rigueur de la course à pied, en étalonnant son effort, ou tout simplement prendre plaisir à courir.

Aussi, notre collectivité, sollicitée par l'ensemble des clubs sportifs locaux concernés, dont les organisateurs de la manifestation internationale d'ultra fond « 12, 24 et 48 heures de Royan », les enseignants et les usagers, souhaite mettre à disposition de tous ces pratiquants un espace de pratique adapté, résultant de la requalification de cette piste cendrée « historique », dans une cohabitation organisée et coordonnée par une convention d'utilisation associant les pratiques « clubs » - « scolaires » - « formation », tout en privilégiant le libre accès et le loisir sportif.

Le projet de Royan consiste techniquement à travailler la piste pour lui redonner une nouvelle jeunesse, en décaissant les bordures en béton existantes et les

couches supérieures de fines et de mâchefer jusqu'à la fondation drainante (hérisson) qui sera décompactée, en mettant en place de nouvelles bordures équipées de caniveaux drainants puis en rechargeant et réglant les couches supérieures.

Enfin, ce travail de la piste s'accompagnera du déplacement du sautoir en longueur central et de ses pistes d'élan non-réglementaires, qui seront remplacées par deux sautoirs reliés par une piste normée, afin de faciliter l'accès à la pelouse (terrain de grand jeux) et le caractère pluridisciplinaire de notre installation. Le sautoir en hauteur et l'aire de lancer de poids bénéficieront également d'un resurfaçage et d'un renouvellement du matériel sportif.

Le montant de l'opération est estimé à 250 000 €.

Dans le cadre du dispositif « 5000 équipements de proximité », il est proposé à l'assemblée délibérante de soumettre le projet de la Ville de Royan aux services déconcentrés de l'Etat et de solliciter l'attribution d'une subvention pour un montant de 50 % de la dépense à engager par la collectivité, pour ce programme de requalification de la piste d'athlétisme dans un équipement multisports.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Ayant entendu l'exposé du Rapporteur,
- Après avoir délibéré,

DÉCIDE

- de solliciter les services déconcentrés de l'Etat pour l'attribution de subventions dans le cadre du « Plan 5000 équipements sportifs de proximité » pour la mise en œuvre d'un programme de requalification de la piste d'athlétisme du stade d'Honneur de la Ville de Royan,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, à signer tout document nécessaire à l'attribution de ces subventions.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 18 mai 2022

Le Maire,

Patrick MARENGO

Certifié Conforme
Mairie de Royan le
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général des Services
Hubert THOMAS

